Mairie de la Ciotat — Arrondissement de Toulon

Du cinq Mai — en mil huit cent trente-un, à huit heures du matin

Acte de Mariage de François Pascal André, âgé de trente cinq ans, né à la Ciotat département du var le trois sept — mil sept cent quarante trois, profession de tailleur, domicilié à la Garde département du var, fils majeur de feu Jean André et de feu vivante profession de propriétaire, domicilié à la Garde département du var et de Madeleine Castil, majeure et ménagère d'une part,

Et de Caroline Marguerite Gueit, âgée de trente sept ans, née à la Ciotat département du var le dix du mois d'octobre mil sept cent quarante trois, domiciliée à la Garde département du var fille majeure de feu Louis Gueit et de feu vivante profession de propriétaire, domicilié à la Garde département du var et de feue Marguerite Pellet, décédée, d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites, les deux dimanches, trois et quatre du mois de Avril dernier, depuis 11 heures du matin, sans aucune opposition du Mariage tout les formes et lois requises.

Le certificat de naissance des futurs époux ainsi que tant de naissance de la future épouse portant qu'ils sont nés tous deux à la Ciotat que parent, ne trouve de Dépôt les Secrétaire pour les futurs époux, et vu également les actes de décès des père et mère des futurs époux, ainsi que ceux de leurs aïeuls et aïeules, tous décédés en la Ciotat (commune de la Garde)

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur le *Mariage*, concernant *les Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Caroline Marguerite Gueit et l'autre François Pascal André

En présence de Jean Louis Gueit, domicilié à la Garde département du var, âgé de cinquante deux ans, profession de cordonnier

De Jean Baillé, domicilié à la Garde département du var, âgé de quarante deux ans, profession de propriétaire

De Joseph Charles Giraudier, domicilié à la Garde département du var, âgé de quarante ans, profession de boulanger

Et de Jean Louis Moussou, domicilié à la Garde département du var, âgé de trente huit ans, profession de menuisier

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarrat, Maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins soussignés, le époux ainsi que la Mère de l'époux ont déclaré ne savoir signer.

Joseph Giraudier

Gueit — Mullou — Baillé — Agarrat

N° 13

Acte de mariage François Pascal André — Marié à Gueit Caroline Marguerite

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du quatre Juin — en mil huit cent trente un, à huit heures du matin

Acte de Mariage de François Leon Girard, âgé de vingt quatre ans, né à la Garde département du var le dix du mois de février mil sept cent quatre vingt sept, profession de petit propriétaire, domicilié à Toulon département du var fils majeur de feu Joseph et de feu vivante profession de petit propriétaire, domicilié à Toulon département du var et de feue Magdeleine Vidal, épouse en premier et en dernier ressort,

Et de Claire Ursule Pelegrin, âgée de vingt deux ans, née à Toulon département du var le vingt du mois de novembre mil huit cent huit cent dix, domiciliée à la Garde département du var fille majeure de feu Barthélemy profession de cultivateur, domicilié à la Garde département du var et de feue Claire Pelegrin, épouse en premier et en dernier ressort, d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous officier public de la ville de Toulon les dimanches vingt cinq Avril dernier et vingt Juin courant Mai, desquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition au Mariage dans la commune de la ville de Toulon et de la Garde, et que les parties ont déclaré que celui de décès de la mère de l'époux et celui de la mère de l'épouse ne se trouvent point, qu'elle est née en Italie et à l'époque de leur décès.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur le *Mariage* concernant *les Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Claire Ursule Pelegrin et l'autre François Leon Girard

En présence de Joseph Marie Paul domicilié à Toulon département du var âgé de cinquante ans, profession de cultivateur

De Jean Honoré Abbe domicilié à Toulon département du var âgé de trente ans, profession de cultivateur

De François Marie Giraud domicilié à la Garde département du var âgé de vingt deux ans, profession de boulanger

Et de Jean Louis Moussou domicilié à la Garde département du var âgé de trente huit ans, profession de menuisier

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarrat, Maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins soussignés, seulement le Époux et leur père et Mère ont déclaré ne savoir

Séités — Abbe — Giraud — Mullou — Agarrat

N° 14

Acte de mariage François Leon Girard — Marié à Pelegrin Claire Ursule